

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 14698
Numéro SIREN : 821 108 727
Nom ou dénomination : 13 BEAUTREILLIS

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 147462

**PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 24 « Forme et modalités des décisions collectives » des statuts de la Société, les associés ci-après désignés, ont été invités par le Président, à se prononcer par acte sous-seing privé, sur la démission de M. Pietro VESCIO de ses fonctions de Directeur Général.

Il est rappelé les points suivants :

- Mr Pietro VESCIO a cédé l'intégralité de ses actions avec effet au 2 novembre 2022
- A la suite à sa sortie du capital de la Société, Mr Pietro VESCIO a remis sa lettre de démission de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 2 novembre 2022 à minuit

Les associés de la Société :

- **Monsieur Laurent TIBI**, détenant 76 actions en pleine propriété
- **Monsieur Johann TIBI**, détenant 74 actions en pleine propriété

Ont pris à l'unanimité les décisions ci-après :

- Constatation de la démission de Mr Pietro VESCIO de ses fonctions de Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

1^{ère} Décision : DEMISSION DE MONSIEUR PIETRO VESCIO DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Les associés prennent acte de la démission de Mr Pietro VESCIO de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter du 2 novembre 2022.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2^{ème} Décision : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est prise à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

M. Laurent TIBI
Associé

M. Johann TIBI
Associé